

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Crédit Europe

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
IC	FR0007085386	Capitalisation	Capitalisation	Euro	500 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum
ID	FR0007030663	Distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	500 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate (coupons réinvestis) en investissant dans des obligations privées d'émetteurs de pays européens et de pays membres de l'OCDE, et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate, coupons réinvestis. Il s'agit d'un indice obligataire composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro. Il est calculé et publié quotidiennement par Bloomberg Barclays Capital. Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur. L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs. La stratégie ISR mise en œuvre repose sur une approche « en amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille doit être supérieur au score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice BBG Euro Aggregate Corporate Index après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la sélection des titres selon les critères ESG, la société de gestion s'appuie sur un prestataire externe, MSCI ESG Research, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone (scope 1 : émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles & scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie), stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Il est par ailleurs précisé que cette approche « en amélioration de note », basée sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research ;
- o Un problème lié à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

Le portefeuille sera exposé aux marchés de taux de pays européens et des pays membres de l'OCDE.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille d'investissement sera structuré selon le processus de gestion suivant :

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- Gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité ;
- Gestion des positions sur la courbe des taux ;
- Gestion de l'exposition globale au risque crédit ;
- Gestion de l'allocation sectorielle ;
- Sélection des émetteurs ;
- Choix de titres.

Les titres détenus seront émis par des émetteurs des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds dans la fourchette de 0 à +10 et non de surexposition systématique.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre 0 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 90 à 100% de l'actif net Toutes devises : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Europe et pays membres OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP pourra être investi entre 0 % et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ou de tailles, d'émetteurs de pays européens ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents. Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises.

❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents. Les titres appartiendront entre 90% et 100% de l'actif net au secteur privé, et dans la limite de 10% de l'actif net au secteur public. Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 90% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Titres subordonnés
- Obligations High Yield
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0% et 10% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swaps (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 10% de son actif net, à l'exception des obligations callables et puttables à hauteur de 100%, les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☐ Action
- ☒ Taux
- ☒ Change
- ☒ Crédit

Nature des interventions :

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ☒ Obligations convertibles
- ☒ Obligations échangeables
- ☒ Obligations avec bons de souscription
- ☒ Obligations remboursables en actions
- ☒ Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☒ EMTN Structurés
- ☒ Droits et warrants
- ☒ Obligations callables
- ☒ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides)

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

De deux à cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

L'exercice 2024 a été marqué par une très forte performance du crédit de bonne qualité (Investment Grade).

Il a été soutenu par un resserrement généralisé des spreads de crédit et des niveaux de portage attractifs, mais aussi et surtout par une très forte baisse des taux d'intérêt amorcée en fin d'année 2023 puis en juillet 2024.

Compte tenu du relatif appétit des investisseurs pour les actifs risqués, les obligations les moins bien notées ont eu tendance à mieux se comporter que les mieux notées, avec une surperformance des notations BBBs par rapport aux notations AA/As au sein de la catégorie Investment Grade et une surperformance des notations Bs par rapport aux notations BBs au sein du High Yield. De même, la compression des spreads a été forte entre catégories High Yield et Investment Grade et entre dettes subordonnées et dettes seniors.

Nous avons conservé une construction de portefeuille relativement similaire tout au long de l'année avec, en relatif, une surexposition aux dettes subordonnées, à la catégorie de notation BBB et aux financières.

Nous avons profité de certaines phases de volatilité pour être actifs sur les dérivés de crédit, nous avons également été actifs sur la sensibilité du fonds. Nous avons commencé l'année 2024 légèrement sous sensible taux à la suite de la très forte baisse des taux en fin d'année 2023. Au fil de l'année 2024, nous avons progressivement augmenté notre sensibilité taux, dans un contexte haussier jusqu'à une inflexion fin juillet qui a de nouveau amorcé un fort mouvement à la baisse.

Nous avons désormais une sensibilité proche de notre indice.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 10,18% pour la part IC et la part ID contre 9,56% pour son indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate)

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE PART IC	FR0007085386	29/09/2023	30/09/2024	10,18%	9,56%	1 336,43 €	1 472,44 €
OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE PART ID	FR0007030663	29/09/2023	30/09/2024	10,18%	9,56%	615,43 €	669,71 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	97 738 500,66	94 271 555,58
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	18 384 208,75	18 398 038,10
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	938 058,43	9 210 855,31
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	FR001400M6F5	SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	4 830 975,00	2 404 420,00
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	FR001400EHG3	SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	2 320 240,00	4 679 819,00
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	XS2595028536	MORGAN STANLEY VAR 4.656% 02/03/2029		3 621 544,10
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	XS2705604234	BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	3 180 128,00	1 989 059,00
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	FR001400LZ16	BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	2 597 972,00	1 207 879,00
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027		2 327 169,00
OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE	OBLIGATIONS	XS2538366878	BANCO SANTANDER SA VAR 27/09/2026		2 268 329,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- **Crédit : 25 000 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures : 15 082 820 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ESG Crédit Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Réfaction – Ofi Invest ESG Crédit Europe – PART ID – Code ISIN : FR0007030663

En application des dispositions prévus par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part : **10,20€**.

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : **0€**
- Dont par non éligible à la réfaction : **10,20€**

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Crédit Europe

Identifiant d'entité juridique :
969500WWXLF3CN019C51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds Ofi Invest ESG Crédit Europe (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a notamment suivi une approche en « amélioration de note » : le score ESG moyen du portefeuille devait être supérieur au score ESG trimestriel de l'univers d'investissement comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, après élimination des 20% valeurs les moins performantes en ESG de cet univers.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG moyen du portefeuille s'établit à **8,16** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG trimestriel de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, est de **7,27** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille avait atteint **8,02** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note »** : 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, était de **7,31** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité a donc été atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3969,01 Teq CO2	28,21 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 89,08%		
		Emissions de GES de niveau 2	996,01 Teq CO2	5,72 Teq CO2		
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 89,08%		
		Emissions de GES de niveau 3	28530,04 Teq CO2	227,54 Teq CO2		
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 82,73%		
		Emissions totales de GES	33495,07 Teq CO2	267,46 Teq CO2		
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 69,25%		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	254,43 (Teq CO2/million d'EUR)	267,46 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 82,73%		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	538,78 (Teq CO2/million d'EUR)	499,50 (Teq CO2/million d'EUR)	sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 80,92%	Taux de couverture = 86,64%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,14%	7,82%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 94,54%	Taux de couverture = 83,32%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 56,64%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,70%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : -« émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 84,10%	Taux de couverture = 78,94%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 43,30%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 52,51%		
			Taux de couverture = 19,11%	Taux de couverture = 12,13%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,39 (GWh/million d'EUR)	0,88 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 92,11%	Taux de couverture = 32,05%		

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	0,78%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 90,89%	Taux de couverture = 78,10%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5075,62 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 6,67%	Taux de couverture = 31,17%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	45,93 (Tonnes)	0,28 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
			Taux de couverture = 43,77%	Taux de couverture = 86,90%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des	0%	3,92 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité »	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de
			Taux de couverture = 95,70%	Taux de couverture = 78,10%		

		entreprises multinationales			disponible sur le site internet de la Société de gestion	controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,37%			Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	19,54	13,37	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du	40,70%	38,90%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements

		nombre total de membres				en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,11%	PAI non couvert	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

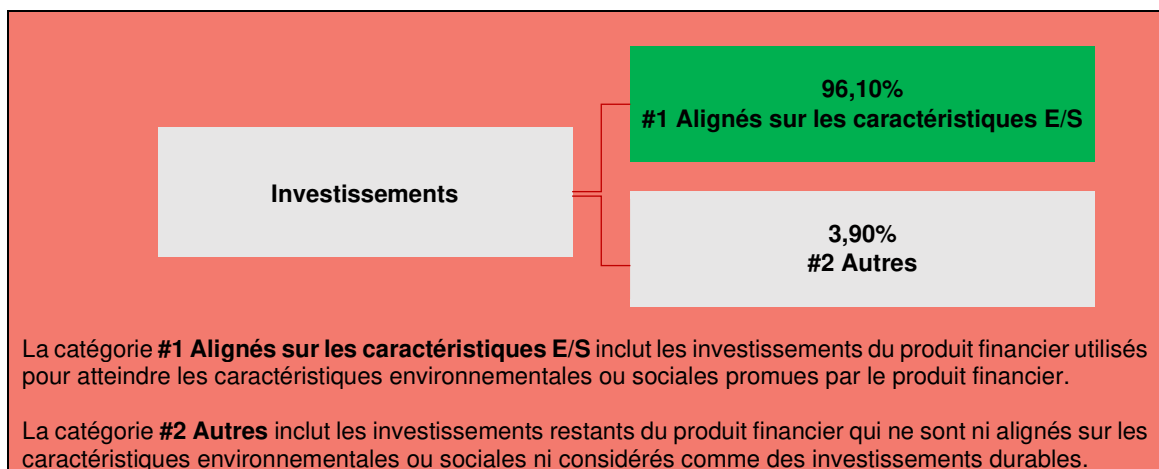
Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	2,13%	France	Institutions Financieres
SOCIETE GENERALE SA RegS	1,51%	France	Institutions Financieres
ING GROEP NV RegS	1,43%	Pays-Bas	Institutions Financieres
NATWEST GROUP PLC MTN RegS	1,35%	Royaume Uni	Institutions Financieres
ENGIE SA MTN RegS	1,33%	France	Services aux collectivités
BPCE SA RegS	1,26%	France	Institutions Financieres
LA BANQUE POSTALE MTN RegS	1,21%	France	Agences
BPCE SA RegS	1,17%	France	Institutions Financieres
ESSILORLUXOTTICA SA MTN	1,14%	France	Industrie
BNP PARIBAS SA RegS	1,12%	France	Institutions Financieres
ORANGE SA MTN RegS	1,11%	France	Industrie
AXA SA MTN RegS	1,09%	France	Institutions Financieres
AGEAS FINANCE NV RegS	1,07%	Belgique	Institutions Financieres
ROYAL BANK OF CANADA RegS	1,06%	Canada	Institutions Financieres
BANK OF AMERICA CORP MTN RegS	1,03%	Etats Unis	Institutions Financieres



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 30 septembre 2024, le Fonds a **96,10%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés** avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **3,90%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- -0,36% de liquidités ;
- 0,15% de dérivés ;
- 4,11% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- 0% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 70% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés** avec les caractéristiques E/S ;

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- Un maximum de 30% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Obligations d'entreprises	88,99%
Institutions Financières	46,84%
Industrie	30,23%
Services aux collectivités	11,92%
Obligations Souveraines & assimilées	11,01%
Agences	9,98%
Autorités locales	1,03%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

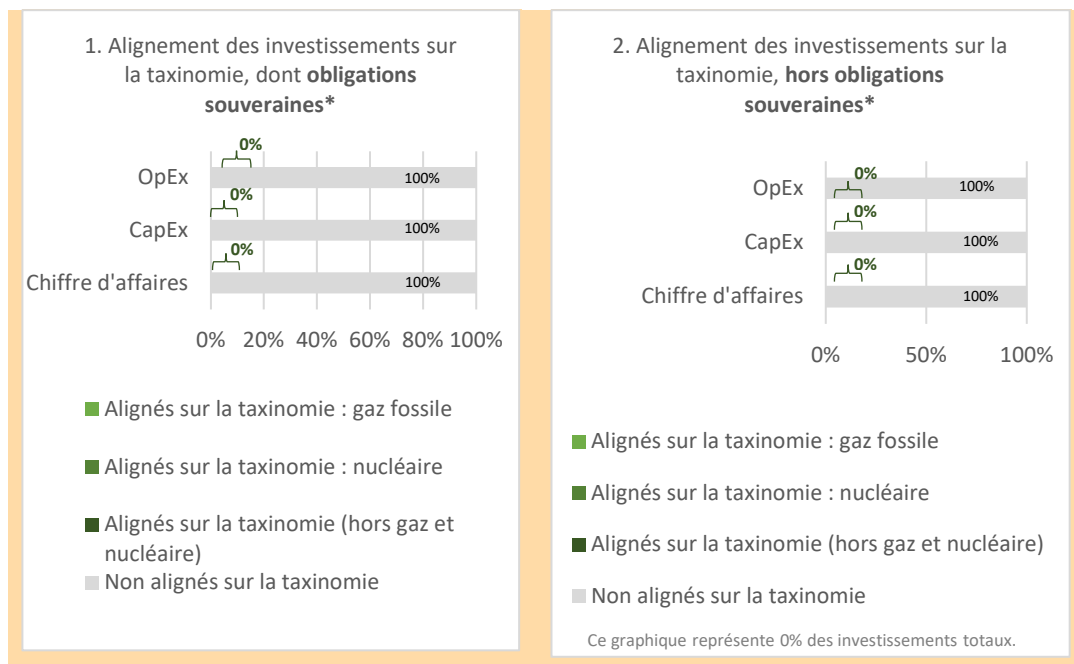
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de

dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024
Fonds Commun de Placement
OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG CREDIT EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 15/01/2025 11:21:29

Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	168 100 845,53
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	164 218 910,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	164 218 910,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 564 263,40
OPCVM	3 564 263,40
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	317 671,67
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	168 100 845,53
Créances et comptes d'ajustement actifs	996 901,20
Comptes financiers	21 438,26
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 018 339,46
Total Actif I+II	169 119 184,99

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	151 926 857,38
Report à nouveau sur revenu net	392,79
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	15 472 361,97
Capitaux propres	167 399 612,14
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	167 399 612,14
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	317 671,67
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	317 671,67
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 400 803,73
Concours bancaires	1 097,45
Sous-total autres passifs IV	1 401 901,18
Total Passifs : I+II+III+IV	169 119 184,99

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 529 212,64
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	65 250,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	30 576,40
Sous-total Produits sur opérations financières	3 625 039,04
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-283 155,56
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-12 596,16
Sous-total Charges sur opérations financières	-295 751,72
Total Revenus financiers nets (A)	3 329 287,32
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-669 851,35
Frais de gestion de la société de gestion	-669 851,35
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-669 851,35
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	2 659 435,97
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-114 877,73
Sous-total Revenus nets I = C+D	2 544 558,24

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-3 540 299,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-61 312,49
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-3 601 611,66
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	318 977,31
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-3 282 634,35
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	17 262 188,07
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	58,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	17 262 246,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 051 808,06
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	16 210 438,08
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	15 472 361,97

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	167 399 612,14	178 773 053,90	174 984 404,72	207 102 062,55	197 615 061,80
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	65 501,3107	73 035,3023	77 873,3755	67 519,2856	50 410,1952
Catégorie de parts ID	105 944,4662	131 883,2102	127 031,8882	146 686,4132	173 382,0127
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	1 472,44	1 336,43	1 276,42	1 514,96	1 482,91
Catégorie de parts ID en EUR	669,71	615,43	595,00	714,53	708,61
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	10,20	7,91	7,50	8,32	9,43
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	-6,43	-34,69	-14,82	31,38	10,71
Catégorie de parts ID en EUR	-13,18	-23,95	-7,90	-	-4,33

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 0,40% TTC pour les parts IC
- 0,40% TTC pour les parts ID

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs. Pour les parts IC et ID

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	178 773 053,90
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	5 797 315,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-32 482 376,85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 659 435,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-3 601 611,66
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	17 262 246,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 008 450,46
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	167 399 612,14

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+	-	+	-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	164 219	94 550	69 669	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	21	-	-	-	21
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-1
Hors-bilan					
Futures	NA	-15 083	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	79 467	69 669	-	20

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	1 887	4 969	23 431	133 932
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	21	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-11 575	-	-3 508
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	20	1 887	-6 606	23 431	130 424

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	1	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	1	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	158 096	5 303	820
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-25 000
Solde net	158 096	5 303	-24 180

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie		valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers			
Titres financiers donnés en pension		-	
Créances		968	
Collatéral espèces		-	
Dépôt de garantie espèces versé		968	
<i>Société Générale</i>		138	
<i>BNP</i>		830	
Comptes financiers		21	
<i>Société Générale</i>		21	
Opérations figurant au passif du bilan			
Dettes représentatives des titres empruntés			-
Dettes représentatives de titres donnés en pension			-
Instruments financiers à terme non compensés			-
Dettes			-
Collatéral espèces			-
Concours bancaires			1
<i>Société Générale</i>			1

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
	<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I				
	<i>OFI INVEST AM</i>	<i>France</i>	<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	3 564
Total					3 564

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	967 651,20
Collatéral espèces versé	-
Coupons à recevoir	29 250,00
Total créances	996 901,20
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-53 933,63
Provision commission de mouvement	-5 281,83
Achat à règlement différé	-1 341 588,27
Total dettes	-1 400 803,73
Total	-403 902,53

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	102,2063
Parts rachetées	7 636,1979
Catégorie de parts ID	
Parts émises	8 777,4400
Parts rachetées	34 716,1840

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-

Frais de gestion (suite)

Rétrocession de frais de gestion	-
----------------------------------	---

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	3 450,4336	1 032,99	3 564 263,40

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts IC	
Revenus nets	1 463 890,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 463 890,43
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 463 890,43
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 463 890,43
Total	1 463 890,43
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts ID	
Revenus nets	1 080 667,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 080 667,81
Report à nouveau	392,79
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 081 060,60
Affectation :	
Distribution	1 080 633,56
Report à nouveau du revenu de l'exercice	427,04
Capitalisation	-
Total	1 081 060,60
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	105 944,4662
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	10,20
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts IC	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 885 308,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 885 308,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 885 308,44
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-1 885 308,44
Total	-1 885 308,44
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts ID	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 397 325,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 397 325,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 397 325,91
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-1 397 325,91
Total	-1 397 325,91
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	105 944,4662
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				164 218 910,46	98,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				164 218 910,46	98,10
ABB FINANCE BV 3.375% 15/01/2034	Finance/Assurance	EUR	955 000,00	998 459,78	0,60
ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	929 600,38	0,56
ABN AMRO BANK NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	693 894,99	0,41
ACHMEA BV PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	822 147,98	0,49
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	544 000,00	586 559,48	0,35
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 114 982,96	0,67
AGEAS VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 799 565,48	1,08
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	297 734,26	0,18
AIB GROUP PLC VAR 20/05/2035	Finance/Assurance	EUR	506 000,00	527 255,12	0,31
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	Finance/Assurance	EUR	908 000,00	962 313,45	0,57
AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034	Manufacture	EUR	676 000,00	685 662,63	0,41
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	657 000,00	688 206,78	0,41
ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	795 785,25	0,48
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	335 310,90	0,20
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 130 221,53	0,68
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	Construction	EUR	700 000,00	724 754,88	0,43
APRR SA 3.125% 06/01/2034	Transport	EUR	1 000 000,00	988 602,30	0,59
ARKEMA 3.50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	700 000,00	698 185,47	0,42
ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	997 490,85	0,60
AXA SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 729 000,00	1 833 452,74	1,10
BANCO BILBAO VIZCZY ARG VAR 16/01/2030	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	599 144,30	0,36
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	997 109,04	0,60
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 471 949,51	0,88
BANCO SANTANDER SA VAR 22/04/2034	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 597 108,15	0,95
BANK OF AMERICA VAR 26/10/2031	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 731 722,30	1,03
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	760 749,59	0,45
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	Finance/Assurance	EUR	1 010 000,00	978 729,85	0,58
BARCLAYS PLC VAR 28/01/2028	Finance/Assurance	EUR	258 000,00	247 786,43	0,15
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	523 405,21	0,31
BELFIUS BANK SA NV 4.125% 12/09/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	840 856,22	0,50

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 562 818,85	0,93
BNP PARIBAS VAR 31/08/2033	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	1 885 268,96	1,13
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	Admin. privée	EUR	1 381 000,00	1 490 652,72	0,89
BOUYGUES SA 0.5% 11/02/2030	Construction	EUR	1 000 000,00	882 066,72	0,53
BPCE SA VAR 13/01/2042	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 109 577,11	1,26
BPCE SA VAR 25/01/2035	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 957 656,34	1,17
BPCE SA VAR 26/02/2036	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	429 332,03	0,26
BRENTAG FINANCE BV 3.875% 24/04/2032	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	829 657,97	0,50
BUREAU VERITAS SA 3.50% 22/05/2036	Science/Technologie	EUR	1 300 000,00	1 344 295,45	0,80
CADENT FINANCE PLC 3.75% 16/04/2033	Energie	EUR	1 373 000,00	1 407 068,27	0,84
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	818 000,00	881 121,70	0,53
CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	1 000 000,00	1 016 840,68	0,61
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	838 670,25	0,50
CNP ASSURANCES TF-2024/TV PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	827 962,71	0,49
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 116 990,30	0,67
COMMERZBANK AG VAR 17/01/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	326 210,65	0,19
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	516 908,97	0,31
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	874 762,08	0,52
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	800 000,00	853 423,01	0,51
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	1 404 000,00	1 412 780,96	0,84
CRED AGRICOLE SA 3.75% 23/01/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	718 525,21	0,43
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	955 180,67	0,57
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 4.50% 17/12/2034	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	815 591,21	0,49
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 20/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 278 053,29	0,76
CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	905 469,79	0,54
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	840 655,45	0,50
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 25/10/2029	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	813 057,38	0,49
DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	801 033,75	0,48
DANONE SA 3.47% 22/05/2031	Manufacture	EUR	500 000,00	520 162,05	0,31
DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	426 767,45	0,25
DEUTSCHE BANK AG VAR 12/07/2028	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	205 897,26	0,12
DEUTSCHE BANK AG VAR 19/11/2030	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	557 846,95	0,33
DEUTSCHE BANK VAR 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	316 023,54	0,19
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	846 459,73	0,51
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	Finance/Assurance	EUR	1 146 000,00	989 373,51	0,59
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	Finance/Assurance	EUR	850 000,00	898 324,83	0,54
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	453 000,00	461 007,80	0,28
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	855 000,00	886 632,42	0,53
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	1 095 000,00	1 140 461,80	0,68
EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	Finance/Assurance	EUR	1 503 000,00	1 494 267,16	0,89
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.125% 17/06/2031	Energie	EUR	800 000,00	843 009,97	0,50

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	Energie	EUR	547 000,00	505 971,78	0,30
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	600 000,00	520 753,73	0,31
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	521 717,05	0,31
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	700 000,00	629 485,26	0,38
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	1 000 000,00	953 111,37	0,57
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	2 100 000,00	2 236 848,74	1,34
ERG SPA 4.125% 03/07/2030	Energie	EUR	658 000,00	683 559,51	0,41
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	Finance/Assurance	EUR	532 000,00	497 909,80	0,30
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	Manufacture	EUR	1 100 000,00	965 912,70	0,58
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	Manufacture	EUR	1 900 000,00	1 915 991,75	1,14
ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	Finance/Assurance	EUR	689 000,00	692 124,00	0,41
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	535 000,00	539 197,99	0,32
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	1 201 000,00	1 230 827,74	0,74
GECINA 0.875% 30/06/2036	Immobilier	EUR	1 200 000,00	907 144,11	0,54
GENERAL MILLS INC 3.65% 23/10/2030	Manufacture	EUR	600 000,00	624 621,44	0,37
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	632 000,00	696 113,76	0,42
HBOS PLC TF/TV 18/03/2030	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	923 247,86	0,55
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	1 000 000,00	1 037 283,56	0,62
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	474 036,76	0,28
IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	982 860,77	0,59
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	Immobilier	EUR	400 000,00	352 844,43	0,21
IMERYS SA 4.75% 29/11/2029	Mines	EUR	800 000,00	871 794,14	0,52
ING GROEP NV VAR 15/08/2034	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	720 547,40	0,43
ING GROEP VAR 22/03/2030	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 400 048,33	1,43
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2.50% 28/11/2029	Immobilier	EUR	1 700 000,00	1 690 049,15	1,01
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 509 000,00	1 529 835,78	0,91
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	800 000,00	819 937,97	0,49
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	IT/Communication	EUR	482 000,00	467 658,59	0,28
JP MORGAN CHASE AND CO VAR 23/03/2030	Finance/Assurance	EUR	680 000,00	655 995,80	0,39
JYSKE BANK AS 5.50% 16/11/2027	Finance/Assurance	EUR	202 000,00	221 621,82	0,13
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	800 000,00	812 724,38	0,49
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	822 000,00	847 161,31	0,51
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 032 961,53	1,21
LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032	Transport	EUR	400 000,00	355 891,23	0,21
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	Transport	EUR	500 000,00	478 496,28	0,29
LEGRAND SA 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 443 144,16	0,86
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 14/05/2032	Finance/Assurance	EUR	458 000,00	478 893,58	0,29
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	861 000,00	911 573,21	0,54
MAGNA INTERNATIONAL INC 4.375% 17/03/2032	Manufacture	EUR	822 000,00	894 839,67	0,53
MERCK & CO INC 2.5% 15/10/2034	Manufacture	EUR	900 000,00	882 172,82	0,53

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 062 681,37	0,63
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 327 915,92	0,79
MONDI FINANCE PLC 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	629 000,00	656 116,02	0,39
MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 683 682,79	1,01
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	1 287 000,00	1 332 720,06	0,80
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	735 000,00	747 557,40	0,45
NATURGY FINANCE SA 3.625% 02/10/2034	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	792 400,00	0,47
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	2 232 000,00	2 254 228,27	1,35
NESTE OYJ 3.875% 21/05/2031	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 142 928,63	0,68
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 457 553,10	0,87
NN GROUP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	974 000,00	999 920,18	0,60
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	Finance/Assurance	EUR	861 000,00	897 686,97	0,54
OP CORPORATE BANK PLC VAR 09/06/2030	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 483 574,79	0,89
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 700 000,00	1 856 965,19	1,11
ORANO SA 4% 12/03/2031	Manufacture	EUR	800 000,00	834 604,93	0,50
P3 GROUP 4.625% 13/02/2030	Finance/Assurance	EUR	321 000,00	342 011,68	0,20
PIRELLI & C SPA 3.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	603 000,00	624 477,13	0,37
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	914 000,00	951 007,11	0,57
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	981 885,38	0,59
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	822 296,39	0,49
RCI BANQUE SA 4.875% 02/10/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	632 028,00	0,38
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	607 187,70	0,36
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	504 000,00	520 144,78	0,31
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	Finance/Assurance	EUR	636 000,00	670 278,40	0,40
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030	Finance/Assurance	EUR	522 000,00	548 317,52	0,33
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 681 000,00	1 774 561,47	1,06
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	1 200 000,00	1 244 599,89	0,74
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	800 000,00	840 084,37	0,50
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 215 220,27	0,73
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	522 000,00	528 884,68	0,32
SEGRO PLC 3.5% 24/09/2032	Immobilier	EUR	515 000,00	516 244,82	0,31
SILFIN NV 5.125% 17/07/2030	Admin. privée	EUR	700 000,00	736 961,15	0,44
SNAM SPA 4.0% 27/11/2029	Transport	EUR	836 000,00	897 780,22	0,54
SNAM SPA VAR PERPETUAL	Transport	EUR	900 000,00	912 384,00	0,55
SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 530 000,38	1,51
SOGECAP SA VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	820 707,21	0,49
SSE PLC 1.25% 16/04/2025	Energie	EUR	1 100 000,00	1 093 705,44	0,65
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	800 000,00	813 802,08	0,49
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2031	Energie	EUR	937 000,00	967 764,01	0,58
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	781 000,00	814 769,80	0,49
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	400 000,00	352 950,30	0,21

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	797 000,00	842 631,91	0,50
TELENOR SA 4% 03/10/2030	IT/Communication	EUR	787 000,00	865 960,27	0,52
TELFONICA DEUTSCH FINAN 1.75% 05/07/2025	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	793 013,70	0,47
TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034	IT/Communication	EUR	1 100 000,00	1 035 235,88	0,62
TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	IT/Communication	EUR	500 000,00	481 631,10	0,29
TELSTRA CORP LTD 1.375% 26/03/2029	IT/Communication	EUR	465 000,00	441 441,95	0,26
TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036	IT/Communication	EUR	1 440 000,00	1 470 831,58	0,88
TENNET HOLDING BV 0.875% 16/06/2035	Energie	EUR	800 000,00	635 047,23	0,38
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	700 000,00	762 027,58	0,46
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	Energie	EUR	1 640 000,00	1 651 648,48	0,99
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.28% 21/10/2027	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	805 173,11	0,48
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	890 000,00	835 622,22	0,50
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	902 000,00	952 680,29	0,57
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	800 000,00	801 103,56	0,48
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	IT/Communication	EUR	500 000,00	532 332,19	0,32
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	500 000,00	522 348,77	0,31
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	900 000,00	933 531,90	0,56
VIRGIN MONEY UK PLC VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	482 000,00	502 802,46	0,30
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	Immobilier	EUR	900 000,00	802 856,10	0,48
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	1 800 000,00	1 450 308,58	0,87
WERFEN SA SPAIN 4.25% 03/05/2030	Manufacture	EUR	600 000,00	629 969,18	0,38
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	IT/Communication	EUR	1 900 000,00	1 689 479,74	1,01
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	422 000,00	447 116,86	0,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				3 564 263,40	2,13
OPCVM				3 564 263,40	2,13
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	3 450,4336	3 564 263,40	2,13
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				167 783 173,86	100,23

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	-26	-	9 100,00	-3 507 920,00
EURO SCHATZ	-108	-	65 880,00	-11 574 900,00
<i>Sous-Total Futures</i>		-	74 980,00	-15 082 820,00
Total Taux d'intérêts		-	74 980,00	-15 082 820,00
Change				
Total Change		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
249KBNPPE1IT03K83800	-25 000 000	242 691,67	-	-25 000 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		242 691,67	-	-25 000 000,00
Total Crédit		242 691,67	-	-25 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	167 783 173,86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-74 980,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	242 691,67
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-167 711,67
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 018 339,46
Autres passifs (-)	-1 401 901,18
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	167 399 612,14

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	179 867 927,91	177 557 598,87
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	171 038 993,46	169 770 482,86
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	171 038 993,46	169 770 482,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	8 267 103,02	7 541 587,04
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 267 103,02	7 541 587,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	561 831,43	245 528,97
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	561 831,43	240 933,00
Autres opérations	-	4 595,97
Autres instruments financiers	-	-
Créances	971 871,99	718 280,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	971 871,99	718 280,77
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Total de l'actif	180 839 799,90	178 275 879,64

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	183 423 038,85	176 189 145,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	823 809,55
Report à nouveau (a)	757,27	499,55
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-6 944 039,28	-4 233 262,97
Résultat de l'exercice (a, b)	2 293 297,06	2 204 213,59
Total des capitaux propres	178 773 053,90	174 984 404,72
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	561 831,43	243 616,88
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	561 831,43	243 616,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	283 270,00	35 160,00
Autres opérations	278 561,43	208 456,88
Dettes	1 447 272,91	2 855 046,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 447 272,91	2 855 046,37
Comptes financiers	57 641,66	192 811,67
Concours bancaires courants	57 641,66	192 811,67
Emprunts	-	-
Total du passif	180 839 799,90	178 275 879,64

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	20 196 480,00	11 213 580,00
TAUX	20 196 480,00	11 213 580,00
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	-	1 796 250,00
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	20 196 480,00	415 470,00
ACHAT - FUTURE - EURO SCHATZ	-	9 001 860,00
Engagements de gré à gré	8 700 000,00	17 700 000,00
CREDIT	8 700 000,00	17 700 000,00
ACHAT - DERIVES CREDIT - 239KBNPPE1SY03KB1437	8 700 000,00	-
VENTE - DERIVES CREDIT - 343023702#S 271220	-	13 500 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - BAV3ZMV71 20/12/22	-	2 000 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - BAV40F2P4 20/12/22	-	2 200 000,00
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 873,97	312,90
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 036 792,95	2 886 135,43
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 054 666,92	2 886 448,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	12 400,04	12 554,64
Autres charges financières	-	1 458,34
Total (II)	12 400,04	14 012,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 042 266,88	2 872 435,35
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	717 943,86	753 583,11
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 324 323,02	2 118 852,24
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-31 025,96	85 361,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	2 293 297,06	2 204 213,59

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 0,40% TTC pour les parts IC
- 0,40% TTC pour les parts ID

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs. Pour les parts IC et ID

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la part IC

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part ID

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	174 984 404,72	207 102 062,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	32 434 687,20	29 762 725,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 661 758,56	-28 848 347,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	749 449,26	677 885,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 958 788,30	-5 130 708,12
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 025 246,13	843 394,90
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-810 761,77	-389 960,01
Frais de transaction	-44 531,98	-40 003,60
Différences de change	81,70	-28,31
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 031 455,34	-30 337 846,48
Différence d'estimation exercice N	-13 326 280,21	
Différence d'estimation exercice N - 1	-26 357 735,55	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-375 520,52	440 677,76
Différence d'estimation exercice N	-561 831,43	
Différence d'estimation exercice N - 1	-186 310,91	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-925 232,34	-1 214 299,78
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 324 323,02	2 118 852,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	178 773 053,90	174 984 404,72

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	171 038 993,46	95,67
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	171 038 993,46	95,67
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	20 196 480,00	11,30
Actions	-	-
Crédit	8 700 000,00	4,87
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	97 874 227,32	54,75	73 164 766,14	40,93	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	57 641,66	0,03
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	20 196 480,00	11,30	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	18 662 993,47	10,44	37 833 319,22	21,16	114 542 680,77	64,07
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	57 641,66	0,03	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	20 196 480,00	11,30

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 082,81	0,00	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	971 871,99
Total créances	971 871,99
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-55 144,04
Provision commission de mouvement	-3 168,57
Achat à règlement différé	-1 388 960,30
Total dettes	-1 447 272,91
Total	-475 400,92

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	14 374,0000
Parts rachetées	19 212,0732
Catégorie de parts ID	
Parts émises	21 794,7620
Parts rachetées	16 943,4400

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,40
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts ID		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,40
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	829,00	9 972,38	8 267 103,02

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 250 369,44	1 251 244,84
Total	1 250 369,44	1 251 244,84
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 250 369,44	1 251 244,84
Total	1 250 369,44	1 251 244,84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	757,27	499,55
Résultat	1 042 927,62	952 968,75
Total	1 043 684,89	953 468,30
Affectation		
Distribution	1 043 196,19	952 739,16
Report à nouveau de l'exercice	488,70	729,14
Capitalisation	-	-
Total	1 043 684,89	953 468,30
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	131 883,2102	127 031,8882
Distribution unitaire	7,91	7,50
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 784 613,37	-2 405 531,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3 784 613,37	-2 405 531,66
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 784 613,37	-2 405 531,66
Total	-3 784 613,37	-2 405 531,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	823 809,55
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 159 425,91	-1 827 731,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-3 159 425,91	-1 003 921,76
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 159 425,91	-1 003 921,76
Total	-3 159 425,91	-1 003 921,76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	131 883,2102	127 031,8882
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	178 773 053,90	174 984 404,72	207 102 062,55	197 615 061,80	191 718 416,54
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	73 035,3023	77 873,3755	67 519,2856	50 410,1952	43 054,9868
Catégorie de parts ID	131 883,2102	127 031,8882	146 686,4132	173 382,0127	176 457,0387
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	1 336,43	1 276,42	1 514,96	1 482,91	1 489,69
Catégorie de parts ID en EUR	615,43	595,00	714,53	708,61	723,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	7,91	7,50	8,32	9,43	11,10
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	-34,69	-14,82	31,38	10,71	-37,03
Catégorie de parts ID en EUR	-23,95	-7,90	-	-4,33	-29,58

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			171 038 993,46	95,67
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			171 038 993,46	95,67
ABN AMRO BANK NV VAR PERP	EUR	700 000,00	641 418,48	0,36
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	EUR	1 300 000,00	1 046 272,75	0,59
AGEAS VAR PERP	EUR	2 200 000,00	1 621 214,20	0,91
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	EUR	900 000,00	834 919,67	0,47
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	EUR	1 008 000,00	1 003 079,31	0,56
ALLIANZ FINANCE II B V 0.5% 14/01/2031	EUR	800 000,00	639 535,23	0,36
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	EUR	1 500 000,00	1 530 703,20	0,86
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	EUR	700 000,00	695 864,91	0,39
ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	EUR	1 600 000,00	1 463 246,95	0,82
ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047	EUR	1 000 000,00	1 055 473,56	0,59
AXA TF/TV PERP	EUR	1 887 000,00	1 906 000,54	1,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	EUR	500 000,00	485 399,39	0,27
BANCO BILBAO VIZCZYX ARG VAR 16/01/2030	EUR	1 100 000,00	1 043 100,62	0,58
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	EUR	1 000 000,00	1 054 454,38	0,59
BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	EUR	1 200 000,00	1 170 794,66	0,65
BANCO SANTANDER SA VAR 27/09/2026	EUR	2 300 000,00	2 271 006,80	1,27
BANK OF AMERICA CORP VAR 07/02/2025	EUR	95 000,00	94 920,37	0,05
BANK OF AMERICA VAR 26/10/2031	EUR	2 100 000,00	1 620 229,57	0,91
BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	EUR	1 000 000,00	913 629,92	0,51
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	EUR	900 000,00	790 306,62	0,44
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	EUR	900 000,00	860 697,27	0,48
BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	EUR	1 110 000,00	987 948,68	0,55
BARCLAYS PLC VAR 28/01/2028	EUR	258 000,00	229 671,29	0,13
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	EUR	1 400 000,00	1 398 703,32	0,78
BEVCO LUX SARL 1% 16/1/2030	EUR	688 000,00	540 230,04	0,30
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS EUROPEAN HOLD 1.625% 20/04/2030	EUR	772 000,00	580 351,17	0,32
BMW FINANCE NV 1.0% 22/05/2028	EUR	861 000,00	763 441,13	0,43
BMW US CAPITAL LLC 1% 20/04/2027	EUR	239 000,00	218 131,84	0,12
BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	EUR	900 000,00	788 594,30	0,44
BNP PARIBAS VAR 23/01/2027	EUR	500 000,00	479 944,73	0,27
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	EUR	2 200 000,00	2 009 446,82	1,12
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	EUR	1 481 000,00	1 478 851,82	0,83
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	EUR	2 000 000,00	1 778 071,80	0,99
BPCE SA VAR 02/02/2034	EUR	300 000,00	248 511,21	0,14
BPCE SA VAR 25/01/2035	EUR	1 900 000,00	1 892 177,99	1,06
BRENNTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	EUR	2 000 000,00	1 589 277,81	0,89
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC 2.75% 30/08/2027	EUR	1 268 000,00	1 208 004,13	0,68

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CADENT FINANCE PLC 4.25% 05/07/2029	EUR	1 111 000,00	1 111 456,42	0,62
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 21/09/2027	EUR	400 000,00	354 005,18	0,20
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 31/10/2028	EUR	600 000,00	651 929,42	0,36
CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	EUR	2 000 000,00	2 015 285,03	1,13
CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	EUR	1 000 000,00	1 074 181,73	0,60
COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	EUR	1 078 000,00	803 618,31	0,45
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	EUR	1 300 000,00	1 123 959,34	0,63
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	EUR	900 000,00	899 592,79	0,50
COOPERTIEVE RABOBANK UA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000,00	763 231,15	0,43
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	EUR	2 000 000,00	1 512 393,42	0,85
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 20/04/2028	EUR	2 200 000,00	1 852 555,80	1,04
CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	EUR	1 000 000,00	959 498,77	0,54
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 25/10/2029	EUR	900 000,00	879 920,88	0,49
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	EUR	2 500 000,00	2 262 223,91	1,27
DAIMLER AG 2.375% 22/05/2030	EUR	1 700 000,00	1 564 383,10	0,88
DANONE SA 3.47% 22/05/2031	EUR	500 000,00	489 667,19	0,27
DEUTSCHE BANK AG 4% 29/11/2027	EUR	300 000,00	307 492,03	0,17
DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	EUR	400 000,00	387 322,05	0,22
DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	EUR	500 000,00	452 742,05	0,25
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	EUR	1 246 000,00	976 362,33	0,55
DIAGEO FINANCE PLC 1.5% 22/10/2027	EUR	1 900 000,00	1 767 568,44	0,99
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	771 000,00	775 771,27	0,43
E ON SE 3.75% 01/03/2029	EUR	982 000,00	973 217,06	0,54
EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	EUR	1 503 000,00	1 438 566,60	0,80
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.25% 25/01/2032	EUR	800 000,00	800 668,82	0,45
ENEL FINANCE 0% 17/06/2027	EUR	1 000 000,00	861 400,00	0,48
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	547 000,00	451 061,24	0,25
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	600 000,00	442 038,44	0,25
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	EUR	500 000,00	499 665,78	0,28
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	EUR	1 700 000,00	1 516 393,59	0,85
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	EUR	2 200 000,00	2 162 966,16	1,21
ENI SPA 3.75% 12/09/2025	EUR	91 000,00	90 971,03	0,05
ENI SPA VARIABLE PERPTIAL CORP 2%	EUR	1 100 000,00	951 844,85	0,53
ERSTE GROUP BANK AG 0.875% 13/05/2027	EUR	100 000,00	89 652,87	0,05
ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	EUR	1 000 000,00	919 572,08	0,51
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	EUR	1 200 000,00	954 371,84	0,53
ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	EUR	689 000,00	670 406,37	0,38
EUROGRID GMBH 3.722% 27/04/2030	EUR	1 600 000,00	1 578 254,95	0,88
GECINA 0.875% 30/06/2036	EUR	1 300 000,00	855 622,53	0,48
GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	EUR	697 000,00	700 824,80	0,39
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	EUR	1 000 000,00	858 371,37	0,48
IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000,00	913 449,95	0,51
IBM CORP 0.65% 11/02/2032	EUR	2 500 000,00	1 909 842,81	1,07
IBM CORP 1.75% 31/01/2031	EUR	2 000 000,00	1 736 473,15	0,97
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	EUR	1 700 000,00	1 313 679,89	0,73

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2% 24/06/2032	EUR	600 000,00	505 313,48	0,28
ING GROEP INV VAR 13/11/2030	EUR	500 000,00	457 878,36	0,26
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	1 000 000,00	960 080,79	0,54
ING GROEP VAR 22/03/2030	EUR	2 000 000,00	1 913 711,48	1,07
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	EUR	1 700 000,00	1 628 676,45	0,91
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	EUR	1 146 000,00	1 139 274,08	0,64
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	EUR	1 400 000,00	1 438 614,68	0,80
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	EUR	2 000 000,00	1 838 765,96	1,03
JOHN DEERE CASH MANAGEME 1.65% 13/06/2039	EUR	800 000,00	579 743,34	0,32
JP MORGAN CHASE AND CO VAR 23/03/2030	EUR	680 000,00	605 958,18	0,34
JYSKE BANK AS 5.50% 16/11/2027	EUR	1 315 000,00	1 408 417,42	0,79
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	EUR	2 100 000,00	1 831 277,67	1,02
KONINKIJKE AHOLD DLHAIZE 3.5% 04/04/2028	EUR	732 000,00	733 635,56	0,41
LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	EUR	2 300 000,00	1 905 229,13	1,07
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	1 000 000,00	900 045,89	0,50
LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	EUR	800 000,00	795 563,85	0,45
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	EUR	861 000,00	863 257,89	0,48
MAGNA INTERNATIONAL INC 1.5% 25/09/2027	EUR	1 000 000,00	915 767,87	0,51
MAGNA INTERNATIONAL INC 4.375% 17/03/2032	EUR	822 000,00	837 286,82	0,47
MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 3.375% 15/10/2034	EUR	900 000,00	866 735,63	0,48
MERCK & CO INC 2.5% 15/10/2034	EUR	1 000 000,00	907 088,08	0,51
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	EUR	2 000 000,00	1 802 011,15	1,01
MONDI FINANCE PLC 1.625% 27/04/2026	EUR	696 000,00	659 835,44	0,37
MORGAN STANLEY VAR 4.656% 02/03/2029	EUR	3 505 000,00	3 601 365,09	2,01
NASDAQ INC 4.5% 15/02/2032	EUR	871 000,00	874 718,22	0,49
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	EUR	1 387 000,00	1 384 020,34	0,77
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 25/07/2029	EUR	1 800 000,00	1 751 895,25	0,98
NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	EUR	1 900 000,00	1 539 304,00	0,86
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	EUR	2 200 000,00	1 838 130,66	1,03
NORDEA BANK ABP VAR 10/02/2026	EUR	692 000,00	699 715,14	0,39
OP CORPORATE BANK PLC VAR 09/06/2030	EUR	1 900 000,00	1 785 468,52	1,00
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 800 000,00	1 822 251,84	1,02
ORSTED A/S VAR 24/11/20317	EUR	1 060 000,00	1 039 970,79	0,58
PERNOD RICARD SA 3.75% 02/11/2032	EUR	1 100 000,00	1 114 583,59	0,62
PROLOGIS INTL FUND II 1.876% 17/04/2025	EUR	975 000,00	950 373,84	0,53
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	EUR	1 000 000,00	922 498,60	0,52
RAIFFEISEN BANK INTL VAR 26/1/2027	EUR	900 000,00	913 935,82	0,51
RCI BANQUE SA 4.875% 02/10/2029	EUR	1 393 000,00	1 384 228,55	0,77
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	636 000,00	628 697,36	0,35
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	EUR	1 781 000,00	1 780 471,83	1,00
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	1 300 000,00	1 265 515,90	0,71
SAFRAN SA 0.75% 17/03/2031	EUR	1 700 000,00	1 367 188,21	0,76
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	EUR	900 000,00	909 874,11	0,51
SAP SE 1.625% 10/03/2031	EUR	1 600 000,00	1 422 832,92	0,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	EUR	700 000,00	649 849,22	0,36

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09/11/2027	EUR	300 000,00	303 280,64	0,17
SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	EUR	1 144 000,00	906 395,79	0,51
SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	EUR	2 300 000,00	2 276 298,66	1,27
SSE PLC 1.25% 16/04/2025	EUR	1 100 000,00	1 058 294,61	0,59
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	EUR	798 000,00	777 397,95	0,43
SUEZ 1.625% 21/9/2032	EUR	600 000,00	493 621,67	0,28
SUEZ 5% 03/11/2032	EUR	700 000,00	749 590,40	0,42
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	EUR	797 000,00	786 461,37	0,44
TELFONICA DEUTSCH FINAN 1.75% 05/07/2025	EUR	1 900 000,00	1 822 904,23	1,02
TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034	EUR	1 200 000,00	1 006 595,18	0,56
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	872 000,00	860 556,97	0,48
TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	EUR	1 100 000,00	975 235,78	0,55
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	EUR	910 000,00	911 386,63	0,51
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	EUR	1 640 000,00	1 588 314,12	0,89
TERNA RETE ELECTRICA PERP	EUR	639 000,00	562 752,07	0,31
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.28% 21/10/2027	EUR	1 700 000,00	1 634 848,55	0,91
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	EUR	2 900 000,00	2 521 798,48	1,41
UNBAIL RODAMCO SE 1% 27/02/2027	EUR	1 000 000,00	904 582,60	0,51
UNIQA INSURANCE GROUP AG 1.375% 09/07/2030	EUR	1 400 000,00	1 160 965,22	0,65
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	EUR	866 000,00	855 227,34	0,48
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	EUR	590 000,00	576 416,36	0,32
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	EUR	500 000,00	482 166,80	0,27
VESTEDA FINANCE BV 2% 10/07/2026	EUR	1 440 000,00	1 357 451,72	0,76
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	EUR	1 400 000,00	1 378 911,64	0,77
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000,00	1 171 341,10	0,66
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	EUR	1 000 000,00	798 598,58	0,45
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	EUR	1 900 000,00	1 315 817,90	0,74
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	EUR	2 000 000,00	1 632 530,49	0,91
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	422 000,00	420 088,34	0,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			8 267 103,02	4,62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 267 103,02	4,62
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	EUR	829,00	8 267 103,02	4,62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			278 561,43	0,16
Appel de marge EUR	EUR	278 561,43	278 561,43	0,16
Appel marge EUR	EUR	283 270,00	283 270,00	0,16
EURO BUND 1223	EUR	157,00	-283 270,00	-0,16
Autres opérations			-278 561,43	-0,16
239KBNPPE1SY03KB1437	EUR	-8 700 000,00	-278 561,43	-0,16
Autres instruments financiers			-	-
Créances			971 871,99	0,54
Dettes			-1 447 272,91	-0,81
Comptes financiers			-57 641,66	-0,03
ACTIF NET			178 773 053,90	100,00